

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA
REPUBLIQUE

II) E C R E T /1/° 516 /GPRD.

///) N N E E ¶ 1963

LE CHEF DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE,

VU l'Ordonnance n°1/GPRD du 28 Octobre 1963, portant suppression d'institutions et formation du Gouvernement Provisoire de la République ;

VU le Décret n°491/GPRD du 13 Novembre 1963 ;

VU l'Arrêté n° 123/GPRD du 15 Novembre 1963 ;

VU les nécessités du Service.

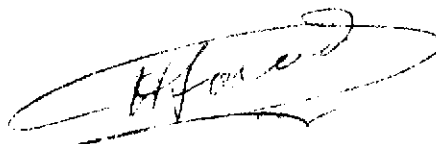
Le Conseil des Ministres entendu,

D) É C R Ê T E :

ARTICLE 1er.- M. OGAN Idohou Barnabé, Inspecteur des Contributions Directes et Enregistrement, est nommé cumulativement avec ses fonctions actuelles, Directeur par intérim des Domaines, de l'Enregistrement, du Timbre et des hypthèques, en remplacement de M. LUIZ ANGELO, provisoirement suspendu de ses fonctions.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet pour compter du 16 Novembre 1963 sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

COTONOU, le 28 NOVEMBRE 1963



Colonel Christophe SOGLO

AMPLIATIONS :

Présidence	6
Ministères d'Etat	4
Trésor	2
S.G.G.	4
Intéressés	2
J.O.R.D.	1